

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 nov. 1954 195

4100

L'an mil neuf cent cinquante quatre 28 du mois  
d' nov., le Conseil Municipal de Royan  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. Max BRUSSET, en session { ordinaire  
extraordinaire  
d'après convocations faites le 22 nov. 1954 195.

Etaient présents : MM. Brusset-Delsalle-Seugnet  
Reutin-Castelnau-Gaussel-Couzinet-Pouget-  
Lauretti-Counil-Guilbud-Chanut-Simon -  
Domecq-Etcheber-Bourdeille-Nartean-Melle  
Fouché-M. Bourdonneau-Martaud-Rochedereux  
Dufour-Regazoni-Grussenmeyer-Papeau-  
Absents : MM. Guichaoua

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

M. Etcheber, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil Municipal

Vu le rapport de la Commission des Finances

décide ,

qu'il y a lieu de procéder au règlement à M.  
l'Inspecteur des Domaines et de l'Enregistrement  
d'une somme de 1.000 frs ( mille frs) pour  
redevance du Fort du Chay .

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 28 déc. 1954

Le Sous-Préfet

signé: illisible

COPIE CONFORME

DE ROYAN, le 31 déc. 1954

Pour le Député Maire,  
Adjoint Délégué

Fait et délibéré à

les jour, mois et an susdits.

les membres présents

Ont signé au registre : MM.

N'ont pas signé : MM.

le vote a eu lieu au  
in public, établir à  
ite la désignation de  
vote (Art. 51 de la loi  
avril 1884).

ntionner à la suite  
se qui les a empêchés  
gner (Art. 57 de la loi  
icipale).